

Vers un diagnostic internet des habitations

?

[Le 17 mars dernier](#), **Hervé Maurey**, sénateur de l'Eure (Haute-Normandie), interrogeait le gouvernement sur le bien fondé d'informer les acquéreurs d'un logement concernant leurs futures possibilités en termes de raccordement à Internet.

« Depuis le début des années 2000, les obligations des vendeurs de logements ont été renforcées afin d'assurer aux acquéreurs **une information la plus complète possible** sur l'état du bien faisant l'objet d'une transaction. Ainsi, l'acquéreur est en droit d'attendre un certain nombre de diagnostics relatifs à l'amiante, aux termites, aux risques naturels et technologiques, à la qualité de l'installation électrique ou de gaz, **à la performance énergétique du bâtiment**, etc. Pour autant [...], les acquéreurs ne sont, à ce jour, pas en droit d'obtenir d'information sur le raccordement de leur logement **au réseau Internet**. »

L'idée n'est en effet pas dénuée de sens. [Le cercle des diagnostiqueurs](#) (qui regroupe à ce jour 146 diagnostiqueurs immobiliers indépendants) a ainsi décidé de lancer [le Diagnostic Internet](#), en partenariat avec le site *DegroupTest*. L'idée est de proposer une étude **gratuite** de la 'performance Internet' (le DPI) lors de la réalisation des diagnostics immobiliers obligatoires, avec attribution d'une étiquette permettant de voir d'un coup d'œil **quel débit sera disponible**. Une excellente idée, qui manque toutefois un peu de précision concernant les services proposés à l'internaute (une forte bande passante ne garantit pas, par exemple, l'accès à la télévision par ADSL...).